


**COLLÈGE LE HAUT GESVRES
TREILLIÈRES – Loire Atlantique**

Date de séance →	28 juin 2016	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 17 juin 2016		Séance n° 4	
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du lundi 27 juin 2016			

Ordre du jour

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2016 **
- 4 – Présentation pour approbation du Contrat d'objectifs
- 5 – Présentation de la dotation globale horaire (structure par divisions, moyens attribués, répartition...)
- 6 – Affaires financières : DBM
- 7 – Présentation sorties pédagogiques
- 8 – Conventions (apiculteur, ITEP....)
- 9 – Questions diverses

Noms	signature
<u>Président</u> M. Noël- Principal	
<u>Secrétaire</u> M. Pourtaud	
Conseiller principal d'éducation Membre de droit	

	Nbre
Total des membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	19
Membres présents sans voix délibérative	1
Membres invités en qualité d'experts	0

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2015-2016 :

8 Membres de droit ou désignés

M. Noël (Principal), Mme Corbeau (Principale adjointe), M. Pourtaud (CPE), Mme Renaudet (Gestionnaire)

Municipalité : Mme Régnier (Adjoint aux affaires scolaires de la mairie de Treillières) (suppléante : Mme Grolleau)

Conseil Départemental 44 : M. Bouvais, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion, conseillère départementale)
et M. Ménard, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant,
Conseil départemental de Loire Atlantique)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : Mme Grinda

8 Membres élus des personnels

Personnels enseignants et d'éducation : M. Abchar – Mme Bénaitreau – Mme Charrier – Mme Thétiot – Mme Menet – Mme Moussus
(Suppléants : M. Poyroux – Mme Rest – Mme Rezeau – Mme Staubach – Mme Carpentier – M. Plouet)

Personnels techniques et administratifs : M. Guillou et Mme Verbaere (Suppléantes Mmes Cury et Vitré)

Yves NOËL
Principal

YN/MAT/2015-2016

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92
Fax
02.28.07.92.93
Mél
ce.0442418p
@ac-nantes.fr

Site web
<http://hautgesvres-treillieres.e-lyco.fr>

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année Scolaire 2015-2016

LISTE D'EMARGEMENTS - MARDI 28 JUIN 2016

Représentants de l'Administration

Monsieur NOËL Yves.....

Madame CORBEAU Karine.....

Madame RENAUDET Isabelle.....

Monsieur POURTAUD Patrick.....

Représentants du Conseil Départemental

Monsieur MENARD Michel.....

Monsieur BOUVAIS Erwan.....

SAADI Catherine (suppléant)

Représentant de la Municipalité

Madame REGNIER Marie-Madeleine.....

Représentant de la C.C.E.G. à titre consultatif

Monsieur THIBAUD Dominique.....

Personnalité qualifiée

Madame GRINDA Béatrice.....

Représentants des Personnels A.T.O.S.S.

Madame VERBAERE Florence.....

Monsieur GUILLOU Yannick.....

Représentants des Personnels Enseignants

Monsieur ABCHAR Nouredine.....

Madame BENAITREAU Anne.....

Madame CHARRIER Noëlle.....

Madame THETIOT Julie.....

Madame MENET Sylvie.....

Madame MOUSSUS Christelle.....

Représentants des Parents d'Elèves

Monsieur LE COZ Yves.....

Madame BRANCHEREAU Chrystèle.....

Madame NEUMANN Claudine.....

Madame PIETERS Céline.....

Madame NUSSBAUMER Béatrice.....

Madame KING Marie-Claire.....

Représentants des Elèves

Madame LAURENT Mélanie.....

Monsieur KING Yohann.....

Agent Comptable

Madame RIALLAND Béatrice.....

8 Membres élus des parents et élèves

Parents d'élèves : M. Le Coz – Mme Branchereau – Mme Neumann – Mme Pieters – Mme Nussbaumer – Mme King (FCPE)

(suppléants : Mme Langlais – Mme Moreno – Mme Desenfant – Mme Choplin – Mme Chauvel – Mme Cochard)

Élèves : Yoann King et Mélanie Laurent, élèves de 3^{ème} (suppléants : Cloé Bryon et Sacha Pitré)

à titre consultatif : M. Thibaud, représentant de la Communauté de communes - Mme Rialland, Agent comptable

Présents au conseil d'administration

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, M. Pourtaud

M. Bouvais – Mme Saadi (suppléante de M. Ménard)

M. Poyroux (suppléant de M. Abchar) – Mme Bénaitreau – Mme Charrier – Mme Staubach (suppléante de Mme Menet) – Mme Moussus) – Mme Thétiot

M. Guillou – Mme Verbaere

Mme Langlais (suppléante de Mme Neumann) – Mme Branchereau – Mme King – M. Le coz

Yoann King et Mélanie Laurent élèves de 3^{ème}

à titre consultatif : M. Thibaud (Représentant à titre consultatif de la Communauté de communes)

Absent(s) excusé(s) : *Mme Rialland (Agent comptable), Mme Grinda, M. Ménard, Yoann King, Mélanie Laurent*

Absent(s) non excusés : aucun

Le quorum étant atteint avec 17 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h05.

1– Désignation d'un secrétaire de séance

M. Pourtaud, conseiller principal, membre de droit, accepte la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA : **17 pour 0 contre 0 abstention**

2 – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour.

Précision est apportée qu'il n'y a pas eu de dépôt de questions diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité : **17 pour 0 contre 0 abstention**

M. le Principal évoque que la commission permanente a été réunie le lundi 27 juin 2016 en présence du Principal, de la Principale adjointe, de la gestionnaire, de Mmes Bénaitreau et Moussus, de M. Abchar, (représentants des professeurs) et Vitré (représentante des agents) ainsi que Mme King (FCPE).

M. le Principal évoque les éléments abordés dans le cadre de la préparation le CA du 28 juin 2016 : l'ordre du jour de cette réunion avec les points relatifs au contrat d'objectifs, la DBM le projet d'établissement, les projets de sorties et voyages pédagogiques, les conventions et la DHG avec le TRMD établi (Tableau de répartition des moyens par discipline) avec les évolutions nécessaires des compléments de services en lien avec l'évolution de la structure qui a fait apparaître une division en moins comme évoqué préalablement en conseil pédagogique le vendredi 10 juin 2016 pour une permettre une information interne.

3 – Approbation du procès verbal du C.A. du 24 mars 2016

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA qui ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Principal précise à nouveau qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 3 du 24 mars 2016 est adopté à l'unanimité : **17 pour 0 contre 0 abstention**

18h20 - Arrivée de M. Bouvais et de Mme King (17 membres → 19 membres votants)

4 – Présentation pour approbation du contrat d'objectifs

M. le Principal présente le contrat d'objectifs qui a préalablement été évoqué en conseil pédagogique et adressé aux membres du CA.

Ce document s'inscrit dans la continuité du travail mené pour la rédaction du projet d'établissement adopté au conseil d'administration du 4 février 2016.

Ce contrat élaboré par le Conseil Pédagogique est pluriannuel et s'inscrit dans le cadre plus large du projet d'établissement.

Il en reprend les 3 grands axes :

- développer les parcours de réussite de tous, de l'ambition pour chaque élève,

- instruire, transmettre, évaluer,

- ouvrir, s'ouvrir..., grandir, s'épanouir

Il est un projet d'avenir. Toutefois il met en évidence et s'appuie sur les actions déjà mises en œuvre au sein de l'établissement.

Mme Branchereau, représentante des parents d'élèves de la FCPE, s'interroge sur l'opportunité d'y faire figurer les P.C.S. (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) afin d'éviter certains a priori.

M. le Principal explique que c'est un état des lieux nécessaire pour analyser au mieux le rapport au travail des élèves. Il est constaté que des élèves ayant des conditions sociales de réussite montrent pourtant un manque d'investissement dans le travail scolaire contrairement à certaines idées reçues.

Mme Benaitreau, représentante des personnels enseignants et d'éducation, confirme et s'interroge, comme beaucoup de ses collègues, sur l'investissement des élèves avec des contextes différents.

M. Bouvais, représentant du Conseil Départemental, explique qu'un contrat d'objectif est défini en outre en fonction des PCS des familles mais qu'il faut effectivement être prudent dans l'analyse. Il précise que la problématique du rapport au travail des élèves est une réalité des faits dans beaucoup d'autres établissements.

Le contrat d'objectifs est adopté à l'unanimité :

19 pour 0 contre 0 abstention

Ce contrat fait l'objet d'une signature avec M. le recteur et M. l'inspecteur d'académie le mercredi 29 juin 2016.

5 – Présentation DHG (Dotation Horaire Globale) / Préparation année scolaire 2016-2017

Une première dotation a été adressée le 20 janvier 2016. Cette dotation, présentée au CA du 4 février 2016 faisait apparaître **488 HP 20 HSA et 8 IMP**. Cette dotation était en baisse par rapport à celle de l'année précédente. La raison de cette baisse était la diminution des effectifs et la façon dont cela impactait sur la structure en termes de divisions. De dix-huit divisions le collège passe à dix-sept divisions. Le constat des effectifs établi en juin pour la prochaine année scolaire a provoqué une révision de la structure qui passe finalement à seize divisions.

112 élèves ont été affectés sur le niveau 6^{ème} pour la prochaine année scolaire ce qui a pour effet de ne pas permettre une cinquième division de 6^{ème} comme escompté et le constat sur le niveau 3^{ème} ne permet pas le report souhaité pour une structure à 17 divisions.

M. le Principal signale que l'inspection académique a soutenu l'établissement en donnant suite une vingtaine de dérogations demandées par les familles sans que cela porte préjudice au collège «Le grand Beauregard» de La Chapelle sur Erdre. Il rappelle qu'un travail de communication en direction des familles a été engagé par la création d'une lettre d'information, par l'animation du site internet du collège et par les diverses rencontres des professeurs avec les parents d'élèves. Il souhaite continuer à développer l'attractivité du collège en affirmant les valeurs notamment d'accompagnement des élèves tout en respectant le bon voisinage avec les établissements proches.

Ces dérogations représentent un élément positif à différents niveaux. En premier lieu, cela témoigne de l'attractivité de l'établissement et le travail développé cette année est ainsi récompensé. Il reste à renforcer cette attractivité et il y a encore dans ce domaine des marges de progression. En second lieu, cela marque le soutien de l'inspection académique qui a accédé aux demandes des familles.

M. le Principal présente la structure arrêtée par l'inspection académique. Ces éléments ont été communiqués aux professeurs réunis le vendredi 10 juin lors d'une réunion spécifique sur ce sujet après information reçue de l'inspection académique.

STRUCTURE PREVISIONNELLE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Niveau	Structure arrêtée par IA 44 / juin 2016	Nombre de divisions	Nombre moyen d'élèves par division
6 ^{ème}	112	4	28
5 ^{ème}	116	4	29
4 ^{ème}	107	4	26.75
3 ^{ème}	118	4	29.5
Effectif total	453	16	28.3

Les classes de 6^è seront à 28 élèves et les classes de 5^è, 4^è et 3^è entre 26,75 et 29,5 ce qui place nos effectifs dans une fourchette haute.

Les dotations étant calculées à la division, la baisse de la dotation est logiquement perceptible au collège Le Haut Gesvres pour cette année scolaire 2016-2017. Cette baisse est liée à deux divisions en moins et ne constitue pas une conséquence de la mise en œuvre de la réforme comme cela a été précédemment expliqué par le Principal.

Les effectifs du collège le Haut Gesvres en fonction de sa typologie sont du même ordre que d'autres établissements comparables selon ce qui est défini par l'inspection académique.

Après échanges avec les services de l'inspection académique la dotation donc a été modifiée dans sa répartition HP-HSA (information relative à la validation de cette transformation communiquée ce 4 février) et fait dorénavant apparaître **474 HP 12 HSA et 4 IMP**

Dans un contexte particulier de restitution des moyens, les échanges avec les autorités académiques ont porté sur les équilibres qu'il a fallu préserver au niveau des CSD.

Le document TRMD élaboré (**adressé aux membres du CA préalablement à la réunion et figurant en PJ**) permet de présenter la répartition réalisée pour dimensionner les apports des disciplines en fonction des horaires par discipline pour la structure arrêtée en fonction des effectifs.

Cette répartition a été élaborée de telle sorte que l'impact sur les CSD (compléments de services donnés) soit le plus limité possible dans un contexte de suppression d'une division par rapport à ce qui avait été envisagé en février dernier.

L'enjeu de cette étape visait ne pas créer de nouveaux CSD sur de nouvelles disciplines ce qui aurait eu d'autres incidences.

Le volume global des CSD initialement prévus a ainsi été légèrement augmenté.

Il a été nécessaire - en fonction des moyens qu'il fallait rendre à l'inspection académique dans un contexte global impliquant d'autres établissements - de créer un CSD de 6 heures en espagnol dont il avait été possible jusqu'à présent de faire l'économie.

26 heures ont été rendues lors de cette phase sur les 28,75 attribuées par division.

Soumis aux mêmes règles d'attribution des moyens que les autres établissements, le collège le Haut Gesvres dispose de l'enveloppe communiquée soit 508 heures en février à laquelle sont donc retranchées 22 heures (16 HP et 6 HSA) et 4 IMP (au lieu de 8).

Tous les établissements du département sont soumis aux mêmes règles de calcul de dotation.

Des collèges perdent une division, d'autres en ouvrent et il est logique qu'il faille que ces établissements disposent des moyens pour accueillir les élèves en plus. Un dernier échange avec le service de la DOS a permis d'envisager une solution intermédiaire selon laquelle, il a été accepté (confirmation IA en attente selon autres situations) que nous rendions 4 IMP sur les 8 attribuées et que nous puissions ainsi

conserver les deux CSD en SVT et techno à 3 heures (au lieu de 5) de telle sorte que les dédoublements souhaités en sciences (SVT et Techno) en 6ème soient possibles.

Il convient donc de noter que l'inspection académique a accordé des dérogations sur le niveau 6ème pour garantir les quatre divisions dans un contexte démographique encore peu favorable cette année, avant une reprise l'an prochain en fonction du nombre de CM1 observé cette année (qui se présenteront à l'entrée en 6ème pour l'année scolaire 2017-2018).

Sur la base de DHG transmise à ce moment de l'année, la direction du collège a procédé à une ventilation de ces heures dans le cadre d'une préparation de répartition et ce, dans la perspective des opérations relatives au tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD) présenté ci-dessous.

Préalablement à la présentation pour information du TRMD, M. le principal explique qu'avec ces moyens attribués, il revient au chef d'établissement de répartir les heures par division, par niveau en respectant les horaires légaux (accompagnement personnalisé, groupes.....). Les choix qui ont pu être effectués par rapport aux éléments de dotation complémentaires ont été faits dans le respect du projet d'établissement et en lien avec les équipes pédagogiques informées de la situation.

Pour rappel, les références des textes officiels sont communiquées : Décret 2015-544 et Arrêté du 19 mai 2015 sur l'organisation des enseignements au collège pour les nouveaux horaires des classes de 6ème, de 5ème, de 4ème et de 3ème

Horaires élèves pour chaque discipline et chaque niveau ↗

Enseignements / Niveaux	6ème	5ème	4ème	3ème
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	4	3	3	3
LV2	--	2.5	2.5	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie	.	1.5	1.5	1.5
SVT	. 4	1.5	1.5	1.5
Technologie	.	1.5	1.5	1.5
Total	26	26	26	26
	dont 3 (AP)	dont 4	dont 4	dont 4
EC = Enseignements de complément	pour EC	pour EC	pour EC	pour EC → AP et EPI en 5ème 4ème et 3ème (2h et 2h)

Il convient de préciser que la DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières). Ces nouvelles dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précise les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré à la rentrée scolaire 2015.

M. le principal rappelle que les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif.

Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2-3 et 8 h.

Des choix ont été opérés afin de respecter l'équilibre et l'esprit des dispositifs pédagogiques développés dans le projet d'établissement et ce, en prenant également en considération les ressources humaines et les apports d'heures dans les différentes disciplines.

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / CA 28 JUIN 2016

Disciplines	Besoins	Apports	Nombre de postes	MESURES DE FEVRIER ET AJUSTEMENTS JUIN & informations relatives aux apports	HP	HSA
Lettres classiques	5	12 (12/18ème)	1	- CSD interne 7h vers Lettres Modernes	5	0
Lettres modernes	79	108 (-36)	6 (-1)	- Suppression (février) 1 poste 18h00 A noter deux tps partiels 9/18ème + CSR interne 7 h de lettres classiques	80	1
Allemand	5	0	0	+ BMP 5h	5	0
Anglais	54	72 (-18)	4 (-1)	- Suppression (février) 1 poste 18h00	54	0
Espagnol	31	36 (-6)	2	- CSD 6 h	30	1
Histoire-géographie	59	72 (-13)	4	- CSD 5h (Tps partiel 15/18ème) (Tps partiel 13/18ème)	59	0
Mathématiques	72	72 (-2)	4	- - - (Tps partiel 16/18ème)	70	2
Technologie	31	36 (-6)	2	- CSD 3h (Tps partiel 15/18ème)	30	1
Sc. Physiques	19.5	18	1	- - -	18	1.5
SVT	31	36 (-6)	2	- CSD 3h (Tps partiel 15/18ème)	30	1
Éduc° musicale	18	18	1		18	0
Arts plastiques	16	18 (-2)	1	(Tps partiel 16/18ème)	18	0
EPS	63	80 (-20)	4 (-1)	- Suppression (février) 1 poste 20h00	60	3
"GREC..."	1.5	0	0		0	1.5
Total	486		32 (-3 en février)		474	12

Le collège dispose d'une enveloppe de 4 IMP dont la répartition sera affinée en septembre. Il apparaît préférable de ne pas figer cette répartition pour l'adapter au mieux des besoins en fonction des missions internes. 0,5 IMP est attribuée pour la mission de référent culturel. 1 IMP est définie pour les TICE.

Préalablement au vote, Mme Bénétreau, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, demande à intervenir et évoque qu'elle va donner lecture d'un texte, rédigé en commun avec ses collègues, dont elle demande la retranscription dans le procès verbal de ce conseil d'administration : « *Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation déplorent la suppression d'une division. Nous regrettons les conséquences sur les personnels dont certains ont appris tardivement qu'ils devront compléter leur service dans un autre établissement. Nous souhaitons souligner l'efficacité de l'équipe de direction pour préparer la rentrée dans ces conditions et pour accueillir les élèves sereinement à la rentrée 2016* ».

Cette motion explique leur choix d'abstention lors du vote de la répartition mais elle n'est en aucun cas une opposition au travail du chef d'établissement. Ils le remercient pour le travail qu'il a effectué au regard des nombreuses contraintes.

Vote des membres du CA : La répartition est approuvée

9 pour 0 contre 10 abstentions

Le principal évoque une inversion de l'ordre du jour au niveau des points 6 et 7

6 – Présentation sorties pédagogiques

Madame la Gestionnaire présente le calendrier prévisionnel 2016-2017 des voyages et sorties pédagogiques. C'est une projection des actions renouvelées d'une année sur l'autre et des nouveaux projets des équipes pédagogiques. Le voyage en Espagne pour les élèves de 4^{ème}, en alternance avec le voyage en Angleterre, est prévu pour le 2^{ème} trimestre 2017. Le voyage à Kiel, organisé dans le cadre l'action « L'Europe d'est en ouest » soutenue par le Conseil Départemental, pourrait être ouvert à d'autres niveaux.

Mme Saadi, représentante du Conseil Départemental, informe que la sortie prévue à l'étang de Vioreau ne pourra se faire cette année. Les représentants des personnels enseignants et d'éducation propose d'envisager les sorties autour de la diversité biologique et du développement durable sur d'autres sites du département notamment à la maison du lac de Grandlieu.

6.a → Récapitulatif prévisionnel de proposition de sorties à la journée et d'activités pédagogiques pour l'année scolaire 2016/2017 présenté aux membres du conseil d'administration et fourni dans le calendrier joint en annexe.

Vote des membres du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

6.b → Bilans financiers des voyages pédagogiques :

Madame la Gestionnaire présente le bilan des voyages et sorties pédagogiques de l'année scolaire 2015-2016.

- Voyage en Auvergne : le coût final du voyage s'élève à 229.00 € par élève (participation des familles votée initialement : 260.00 euros). Le reliquat par élève (31.00 €), supérieur à 8.00 €, sera remboursé aux familles par ordre de paiement du comptable pour un montant global de 1302.00 €.

- Voyage à Guérande : le coût final du voyage s'élève à 152.00 € par élève (participation des familles votée initialement : 200.00 euros). Le reliquat par élève (48.00 €), supérieur à 8.00 €, sera remboursé aux familles par ordre de paiement du comptable pour un montant global de 1488.00 €.

- Voyage en Italie : le coût final du voyage s'élève à 350.00 € par élève (participation des familles votée initialement : 350.00 euros). Il n'y a aucun reliquat à reverser.

- Voyage à Nabburg : le coût final du voyage s'élève à 165.00 € par élève (participation des familles votée initialement : 285.00 euros). Le reliquat par élève (120.00 €), supérieur à 8.00 €, sera remboursé aux familles par ordre de paiement du comptable pour un montant global de 960.00 €.

- Voyage à Newton Abbot : le coût final du voyage s'élève à 350.00 € par élève (participation des familles votée initialement : 350.00 euros). Il n'y a aucun reliquat à reverser.

Le principal propose ces bilans financiers de voyages pédagogiques aux membres du CA

Vote des membres du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

6.c → Voyages pédagogiques pour l'année 2016/2017

- Voyage en Espagne avec les élèves de 2 classes de 4°

Ce voyage concerne 2 classes de 4° pour un montant global de 320.00 € par élève.

La destination de ce voyage est l'Espagne, et doit se dérouler au 1^{er} semestre 2017. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 1280.00 €.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 320.00 € et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 € par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

Vote des membres du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

- Echange linguistique à Kiel avec les élèves de 4°

Cet échange concerne 1 classe de 4° pour un montant global de 300.00 € par élève.

La destination de ce voyage est Kiel, et se déroulera au dernier trimestre de l'année scolaire 2016/2017. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 600.00 €.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 300.00 € et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 € par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

- Voyage en Auvergne pour les 4°.

Ce voyage concerne 2 classes de 4° pour un montant global de 260.00 € par élève.

La destination de ce voyage est Laschamps, et doit se dérouler au printemps 2017. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 1040.00 €.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 260.00 € et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 € par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

- Voyage en Italie pour les élèves latinistes.

Ce voyage concerne tous les élèves latinistes des niveaux 5°, 4° et 3° pour un montant global de 350.00 € par élève.

La destination de ce voyage est l'Italie du sud, et doit se dérouler au 1^{er} semestre 2017. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 1400.00 €.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 350.00 € et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 € par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

- Classe patrimoine à Guérande pour une classe de 5°.

Ce voyage concerne une classe de 5° pour un montant global de 200.00 € par élève.

La destination de ce séjour est Guérande, et doit se dérouler au 1^{er} semestre 2017. Les dépenses relatives au transport des élèves vers Guérande qui excéderaient la participation des familles, seraient prises en charge par la subvention « Actions Educatives du collège ».

Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 600.00 €.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 200.00 € et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 € par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

Mme King, représentante des parents d'élèves de la FCPE, demande s'il est envisageable de proposer aux familles le remboursement ou non d'un reliquat de voyage. Dans le cas du non remboursement, le reliquat tomberait dans les fonds de réserve.

Madame la Gestionnaire répond qu'il est difficile de l'envisager d'un point de vue comptable.

Mme Régnier, représentante de la municipalité de Treillières, informe que une aide financière peut être accordée par le CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*). Les familles doivent alors directement s'adresser à la mairie.

6.d → Modalités de remboursement des voyages pédagogiques

Mme la gestionnaire présente les modalités de remboursement des voyages pédagogiques et précise qu'en cas de désistement la famille devra informer le chef d'établissement le plus rapidement possible du désistement de l'élève.

Ce désistement ne donnera lieu à remboursement qu'en cas de maladie (certificat médical obligatoire) ou en cas de force majeure appréciée à la discrétion du chef d'établissement.

La famille sera intégralement remboursée des sommes versées pour le voyage à condition que le désistement n'occasionne pas de charges financières pour l'établissement auprès des prestataires de services ou n'entraîne pas un déséquilibre financier du voyage. Auquel cas, les charges fixes dues en raison du désistement, resteront à la charge de la famille.

Le remboursement des excédents : Il est présenté en conseil d'administration le bilan financier du voyage, si la participation des familles est excédentaire par rapport au coût réel du voyage, l'Agent comptable procédera au reversement des reliquats pour chaque participant à condition que la somme pour chacun soit supérieure à 8,00 €. Pour des reliquats inférieurs à 8,00 €, ils feront l'objet d'une notification à la famille, sans réponse de cette dernière dans les trois mois, le chef d'établissement établira un ordre de recette au service général pour apurer les sommes restantes.

Pour les familles ayant bénéficié d'une aide sociale, aucun remboursement ne sera effectué. Le montant de l'aide sera révisé pour tenir compte de l'excédent de versement.

Le principal précise que ce texte sera annexé à la charte des voyages déjà défini et accessible sur le site du collège. Il propose de soumettre ces modalités au **Vote des membres du CA :** 19 pour 0 contre 0 abstention

7 – Affaires financières : actes financiers

7.a → Mme la gestionnaire procède à la présentation des décisions modificatives pour information. Le document présenté en CA qui récapitule des opérations comptables effectuées dans l'année sera annexé au PV de ce conseil.

7.b → Mme la gestionnaire procède ensuite à la présentation des décisions modificatives pour vote.

- Affectation de la subvention de 22 053.00 €uros « crédits globalisés de l'Etat » :

- 783.75 € pour la prise en charge des droits de reprographie
- 21 269.25 € pour l'achat de manuels scolaires

Décision modificative à inscrire :

- ❖ AP/REPRO/13REP : - augmentation de 283.75 € en recettes de l'Etat (500.00 euros avaient été prévus au budget initial)
- ❖ AP/MANUEL/13MS : - augmentation de 21 269.25 € en recettes de l'Etat

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

7.c → Affectation de la subvention de 4 275.00 €uros « Actions éducatives du conseil départemental » :

- ❖ AP/Projet/2GAECG : - augmentation de 4 275.00 € en recettes du conseil départemental pour les projets éducatifs (aide aux transports, sorties culturelles, intervenants, achat de matériels liés à un projet,...)

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

7.d → Affectation des reliquats d'excédents de demi-pension pour un montant de 503.00 €uros par une recette exceptionnelle au service Restauration

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

7.e → Présentation de la décision modificative pour vote :

Prélèvements sur fonds de roulement du service général de 33800.00 Euros répartis comme suit :

- ❖ ALO/viabil/0gaz : - augmentation « gaz » de 6 000.00 €uros
- ❖ ALO/fonctio/0fomaintenance : - augmentation de 2000.00 €uros
- ❖ ALO/Foncti/0mater : - augmentation « matériels » de 12 300.00 €uros
- ❖ ALO/Foncti/0produits : - augmentation « produits d'entretien » de 1500.00 €uros
- ❖ ALO/crédits de réception : - 700.00 €uros
- ❖ ALO/téléphone : - 600.00 €uros
- ❖ ALO/réparation des matériels : - 600.00 €uros
- ❖ ALO/foncti/0linge : - augmentation « linge » de 600.00 €uros
- ❖ ALO/foncti/0carnet : - augmentation « achat de carnets de liaison » de 1600.00 €uros
- ❖ AP/Materiel/0mater : - augmentation « achat matériel pédagogique » de 4100.00 €uros
- ❖ AP/PROJET/0incorruptibles : - augmentation « achat de livres » de 2000.00 €uros
- ❖ OPC/0immoSG : - 1800.00 €uros (1800.00 € babyfoot)

Prélèvements sur fonds de réserve du service annexe d'hébergement de 21 000.00 Euros répartis comme suit :

- SRH/denrées /0denrées : - Augmentation « achat de denrées » de 10 000.00 €uros
- SRH/divers /0repar : - Augmentation « réparation » de 3 000.00 €uros
- SRH/divers /0produits : - Augmentation « produits d'entretien » de 1 000.00 €uros
- SRH/divers /0linge : - Augmentation « linge » de 1000.00 €uros
- OPC/0immoSRH : - 6000.00 €uros (3000.00 € salad bar, 3000.00 € sanivap)

Le principal soumet ces deux décisions budgétaires modificatives au vote des membres du CA

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

8 – Conventions

M. Le principal et Mme la gestionnaire évoquent cinq conventions présentées aux membres du conseil d'administration. Le vote portera sur l'autorisation demandée aux membres du CA pour permettre au principal de signer ces conventions

8.a → Convention avec le lycée Appert

Convention d'adhésion au « groupement des commandes de viandes et charcuterie fraîches pour les établissements publics et EPLE de Loire-Atlantique - année 2017 » dont l'établissement coordonnateur est le lycée Appert d'Orvault.

Cette convention donne mandat au coordonnateur pour passer, signer et notifier le marché nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. La contribution de chaque adhérent a été portée à 120.00 €uros pour participation aux frais de fonctionnement.

Le présent marché est passé pour une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

8.b → Convention d'adhésion au groupement de services « commande groupée des achats de viandes et charcuterie fraîches ainsi que commande groupée de contrôle bactériologique des établissements publics et EPLE en Loire-Atlantique »

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

8.c → Contrat avec la société Qualiconsult pour le contrôle des équipements sportifs (contrôle du panneau de basket à 2 paniers) avec les mêmes conditions que celles souscrites dans le cadre du marché public du lycée Camus, soit un coût annuel de 165.00 €uros HT.

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

8.d → Convention d'adhésion au groupement de services pour la rémunération des assistants d'éducation et des accompagnants des élèves en situation de handicap dont le Lycée Douanier Rousseau assure la mutualisation de la rémunération et autorisation donnée au chef

d'établissement de procéder à la signature des contrats de travail de ces personnels, dans la limite des moyens alloués par l'autorité académique.

Vote des membres du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

8.e → Convention avec l'ITEP pour l'accueil d'élèves

Madame Corbeau, Principale Adjointe, s'est chargée de la réécriture de la convention avec l'ITEP « Moissons nouvelles » afin de définir les modalités d'accueil des élèves de l'institut. M. le Principal rappelle que les élèves de l'ITEP sont accueillis soit dans les classes avec des emplois du temps aménagés soit d'une classe intégrée prise en charge une professeure des écoles.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'ITEP dans le cadre de la définition des modalités permettant l'accueil ou l'intégration de ces élèves. La convention sera annexée au PV du CA

Vote des membres du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

8.e → Convention avec apiculteur

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'apiculteur dans le cadre de la poursuite de ces interventions auprès des élèves dans le cadre des actions développées en développement durable avec l'installation des ruches.

Vote des membres du CA donnant autorisation de signature au principal :

19 pour 0 contre 0 abstention

9 – Questions diverses

M. le Principal rappelle qu'il ne lui pas été soumis de questions diverses.

M. le Principal souhaite évoquer qu'un exercice de confinement dans un contexte d'alerte climatique avec un avis de tempête a été réalisé dans le cadre du PPMS adopté lors du CA du 4 février 2016.

Ce premier exercice peut être qualifié de satisfaisant. L'accent a été mis sur la question du confinement des élèves avec un scénario où deux salles devaient toutefois être évacuées pour mettre les élèves en sécurité dans le couloir en raison d'une coupure électrique provoquée.

Des appels téléphoniques ont été effectués pour information vers l'inspection académique ainsi que vers la Police Municipale. Le Principal évoque que cet exercice a permis de constater que dans chaque classe les mesures de confinement ont été appliquées et qu'il a pu être observé que la distribution des trousseaux PAI a été réalisée de façon satisfaisante en un quart d'heure auprès des élèves concernés.

L'intervention de la Police Municipale a permis des échanges constructifs pour améliorer différents points d'organisation interne.

M. le principal tient également à évoquer le climat scolaire et le déroulement de fin d'année relativement sereins par rapport aux constats des années précédentes. Il reste encore à faire pour donner au mot respect la valeur que nous y accordons et permettre de développer la notion de "vivre ensemble". Le collège Le Haut Gesvres compte de nombreux élèves à l'esprit positifs et soucieux de profiter agréablement du cadre dont ils disposent pour cette étape de leurs études. Il reste encore à faire pour éviter des dérapages d'élèves du collège en interne où des interventions de jeunes extérieurs au collège le Haut Gesvres nécessitant un dialogue avec les autorités locales qui sont attentives à ces aspects.

Nos collégiens ont été attentifs pour la plupart à la volonté de la direction et des enseignants pour maintenir un niveau de travail scolaire jusqu'aux épreuves du DNB. Il convient de regretter quelques attitudes d'élèves – d'ailleurs peu appréciées par les autres qui ont vu là une remise en question de ce qui avait été défini avec un souci de dialogue constructif – et de façon très marginale de parents ne soutenant pas la démarche du collège. Plusieurs parents ont fait part de leur satisfaction suite aux mesures prises pour évoquer et organiser la fin d'année → cf note adressées aux familles dès le mois de mai puis en juin pour préciser différents temps festifs avec un principe réitéré d'absence de déguisement sur les temps de cours en classes.

Enfin derniers points à souligner...

Différentes actions ont été menées pour améliorer le cadre de vie des collégiens qui ont tenu à le signaler lors des conseils de classes.

De nouveaux équipements vont être acquis. La salle du foyer va être réinstallée pour les élèves avec l'achat d'un baby-foot, de tables et de chaises légères et plus solides. Toutefois, de nouveaux devis seront demandés afin d'acheter un baby-foot de qualité à un prix raisonnable et dans la mesure du possible auprès d'un fabricant local. Il est prévu également d'équiper la salle d'étude et la future salle de Musique avec ce type de chaises.

Les toilettes des garçons vont être réhabilitées avec deux blocs sanitaires, l'un pour les 6^{ème}–5^{ème} et l'autre pour les 4^{ème}–3^{ème}. Ces travaux seront réalisés par le Conseil Départemental durant les vacances d'été.

↳ L'objectif global est de conforter le collège comme un lieu de travail en prenant en compte qu'il s'agit aussi d'un lieu de vie.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation demandent la rénovation de certains éléments de la salle multimédia et l'installation d'un deuxième téléphone dans un des bureaux de la salle des professeurs notamment pour la discrétion des échanges téléphoniques avec les parents d'élèves. Mme la Gestionnaire va prévoir cette installation.

Mme Régnier, représentante de la commune de Treillères intervient pour souligner qu'elle a apprécié le caractère serein des échanges durant cette année scolaire dans les réunions du conseil d'administration notamment.

M. Le Coz, représentant des parents d'élèves, signale pour sa part que le retour des professeurs au sein du conseil d'administration est positif dans le sens où cela offre une autre opportunité de dialogue dans un contexte différent qui est important pour la vie et le fonctionnement du collège.

M. Le Coz, représentant des parents d'élèves, tient à évoquer que Mme Branchereau a participé ce 28 juin à son dernier conseil d'administration au collège Le Haut Gesvres et tient à la remercier pour son implication.

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 20h17

Vœux. Proposition.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation déplorent la suppression d'une division.

Nous regrettons les conséquences sur les personnels dont certains ont appris tardivement qu'ils devront compléter leur service dans un autre établissement.

Nous souhaitons ^{souligner} ~~noter~~ l'efficacité de l'équipe de direction pour préparer la rentrée dans ces conditions et pour accueillir les élèves sereinement à la rentrée 2016.